CAP-Ensemble !
Unis pour mieux vous représenter en CAP

CAP-Ensemble ! cap-ensemble@agriculture.gouv.fr

Information CAP-Ensemble !

CAP DES TECHNICIENS SUPÉRIEURS
26 NOVEMBRE 2020

La commission administrative paritaire des techniciens supérieurs du ministère de l'Agriculture (TSMA) s'est réunie le 26 novembre 2020, sous la présidence de Xavier Maire, chef du service des ressources humaines (SRH) et de Laurent Belleguic, sous-directeur (SDCAR).

L'union CAP-Ensemble!, regroupant la CFDT, EFA-CGC et la CFTC-MAE, était représentée par Sébastien Amanieu et Gilles Verbeke.

Les points inscrits à l'ordre du jour concernaient principalement :

— l'examen de la liste d'aptitude 2020 des adjoints techniques pour l'accès au corps des techniciens supérieurs du ministère de l'Agriculture (TSMA) ;

— l'examen des prolongations de stage ;

— l'examen des recours.

CAP-Ensemble ! a prononcé une déclaration liminaire (en pièce jointe). En réponse à nos sollicitations, l'administration a précisé les éléments suivants :

● Rifseep et primes : CIA exceptionnel de 200 euros

Suite au passage au Rifseep, de nombreux recours ont été déposés par les agents, mais seules quelques dizaines sont en cours d'expertise.

Selon CAP-Ensemble !, le choix des groupes de fonctions et le classement des postes associé se traduisent par un manque de valorisation de l'expertise technique, en comparaison avec les compétences managériales, ainsi qu'une prise en compte très imparfaite des réalités de terrain, particulièrement en services déconcentrés.

Avec le passage au Rifseep, la partie indemnitaire de la rémunération est désormais composée de l'IFSE, versée mensuellement, et du CIA, versé annuellement, dont les montants sont déterminés par le groupe de fonction. L'année de la mise en place, c'est 70 % du CIA qui sera versé aux agents.

Par ailleurs, les TSMA bénéficieront d'un CIA exceptionnel d'un montant de 200 €. Ce CIA exceptionnel ne s'applique pas aux stagiaires.

Le SRH se mettra en relation avec les opérateurs et les autres ministères concernés pour les informer de cette décision du MAA afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, s'aligner. En effet, le contexte réglementaire ne permet pas au MAA de prendre une décision relative aux rémunérations des agents en poste dans les établissements publics ou en PNA. Le SRH est néanmoins en recherche d'une fluidité et d'une cohérence sur ces décisions.

● Irrégularités sur la paie

Le SRH avait annoncé que les différentes situations de dysfonctionnement sur la paie seraient régularisées sur la paie de novembre. Le chef de SRH n'a pas été en mesure de garantir la régularisation de l'ensemble des situations. Les organisations syndicales sont invitées à faire remonter les difficultés qui pourraient être rencontrées après la paie de novembre.

● Mobilités

Un groupe de travail permettra de faire un bilan des retours de cette première année d'application des LDG mobilités. Les mobilités, qu'elles s'inscrivent dans une campagne ou au fil de l'eau, soulèvent une insatisfaction générale en ce qui concerne la communication des résultats. Des réflexions à ce sujet sont en cours en interministériel ; des solutions, mêmes provisoires, devraient être proposées dès 2021. Le chef de SRH note également le défaut de communication relatif aux postes non pourvus ou retirés faute de dotation budgétaire.

Concernant le droit d'évocation des situations individuelles, il n'est pas possible de mettre en place des instances qui ressembleraient à des CAP. Tout agent qui demande une mobilité ou qui est promouvable peut signaler sa situation à l'administration avec l'aide ou l'appui des organisations syndicales.

● Brexit

Sur le Brexit, l'administration ne s'engage pas : les contrats qui seront proposés aux agents arrivant au terme d'une prolongation de deux ans de leur contrat initial ne sont pas des CDI, mais des contrats de projet de 2 ans.

Les incertitudes qui pèsent encore sur l'issue du Brexit et la volumétrie des marchandises ne permettent pas à l'administration de s'engager sur des CDI. Par ailleurs, elle ne demande plus 85 ETP supplémentaires mais 106 ETP pour 2021. Cette demande vient d'être acceptée.

● Abattoir : revalorisation des heures de nuit

Le MAA échange activement avec la direction du Budget et la DGAFP afin d'obtenir une revalorisation de la rémunération des heures de nuit. Ces heures de nuit, actuellement payées 7€, pourraient être doublées, mais cette augmentation s'opérera certainement en plusieurs étapes. Les négociations sont toujours en cours.

● Primes Covid-19

Des instructions ont été transmises aux DRAAF, définissant les critères généraux à appliquer pour déterminer les agents éligibles à la prime Covid-19. Un contrôle de cohérence, portant sur les agents ayant travaillé pendant cette période de confinement et sur le montant des primes a été réalisé.

Points à l'ordre du jour

● Liste d'aptitude TSMA

Les propositions ont été construites avec une méthodologie similaire à celle de 2019. Pour pouvoir être proposé, l'agent doit dans un premier temps constituer un dossier. Ce dossier est ensuite soumis à l'avis de l'autorité hiérarchique.

Les agents figurant en tête de liste sont les agents de la LC de 2019 ou des agents dont la situation a été évoquée en 2019 (effet mémoire), ou encore des agents proposés par l'administration qui n'ont pas été reçus en 2019.

Seuls les agents qui sont dans le corps des adjoints techniques peuvent prétendre à être reçus sur la liste d'aptitude. Les adjoints administratifs qui demandent à intégrer cette liste d'aptitude se voient refusés. Il leur est demandé d'obtenir un détachement dans le corps des adjoints techniques pour ensuite valider l'exercice de missions techniques et prétendre à cette liste d'aptitude.

Les critères retenus pour prétendre à cette promotion sont l'exercice de missions techniques, l'importance du poste occupé, la manière de servir, le parcours professionnel. Le choix dépend ensuite du classement de la structure, de la cohérence, de l'équilibre de la répartition sur le territoire et des établissements public, du respect de l'égalité femme-homme.

Pour les chauffeurs, la voie de promotion est l'APST. Cependant, il y a un nombre de postes limité et une nomination se fait dès lors qu'un poste est vacant (mobilité, retraite). Ce n'est effectivement pas un système d'avancement.

Cette liste d'aptitude s'inscrit dans le plan de requalification pour le passage de C en B, qui avait été mis en place pour les années 2015 à 2018, et a été reconduit pour 4 ans avec des taux à l'identique, soit 30 % de 5 % de l'effectif du corps d'accueil. Pour 2020, ce sont 84 nominations réparties à raison de 70 %, soit 59 places au choix, et à 30 %, soit 25 places pour l'examen professionnel.

Les résultats sont disponibles sur l'intranet du ministère.

CAP-Ensemble ! rappelle que c'est la dernière CAP qui traite de cette liste d'aptitude. La liste au titre de l'année 2021 sera établie selon les modalités des LDG promotions. CAP-Ensemble ! conserve la possibilité d'intervenir, sur demande de l'agent, auprès du SRH pour évoquer sa situation.

● Titularisations

Sept dossiers de report de titularisation ont été étudiés pour des agents ayant validé la formation Infoma mais pour lesquels l'administration a jugé que la période de stage n'était pas concluante pour une titularisation. Le confinement n'a pas été de nature à faciliter l'intégration et le tutorat de ces agents dans leurs structures respectives.

Les conclusions de la CAP seront transmises individuellement par l'administration à chaque agent concerné.

Lors des échanges sur ces dossiers, CAP-Ensemble ! note que les prolongations de stage varient de 6 à 12 mois. CAP-Ensemble ! estime que le confinement a joué un rôle non négligeable dans ce processus. Ces agents ont parfois encore besoin d'accompagnement et se retrouvent pénalisés financièrement.

● Recours

La CAP a analysé un recours qui portait sur la révision d'un compte rendu d'entretien professionnel avec 3 requêtes. Deux requêtes ont reçu un avis favorable et une requête a reçu un avis partagé.

Vos représentants à la CAP des TSMA restent à votre écoute

Sébastien Amanieu (sebastien.amanieu@finistere.gouv.fr)
Sébastien Brouilly (sebastien.brouilly@somme.gouv.fr)
Laurence Huraux (laurence.huraux@asp-public.fr)
Gilles Verbeke (gilles.verbeke@asp-public.fr)
Marie-Gaëlle Cantayre (marie-gaelle.cantayre@agriculture.gouv.fr)

Nos sites internet

CFDT Agriculture
EFA-CGC Agriculture
CFTC Agriculture